

L'épargne salariale a atteint 200 milliards d'euros d'encours en 2024



© 2025 Les Echos Publishing

Comme chaque année, l'Association française de la gestion financière (AFG) a publié une enquête qui dresse l'état des lieux de l'épargne salariale et de l'épargne retraite collective d'entreprise pour l'année 2024. Résultat, les encours s'établissent, après arrêté des comptes au 31 décembre 2024, à 200 Md€ (+6,5 % sur un an). Un encours historique ! Cette progression étant due en partie aux TPE et aux PME qui accélèrent la diffusion de l'épargne salariale au sein de leurs effectifs. En effet, il a été constaté une augmentation significative du nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale (+19 000 entreprises sur un an pour un total de 416 000 entreprises), notamment dans celles de moins de 250 salariés. Cette dynamique montre l'efficacité des mesures incitatives mises en place ces dernières années à travers notamment la loi « Pacte » de 2019 et celle sur « sur le partage de la valeur » de 2023 ainsi que la suppression du forfait social.

À noter : 12,8 millions de salariés, en hausse de 501 000 sur un an, bénéficient d'au moins un dispositif d'épargne salariale. Étant précisé que le montant moyen investi s'élève, quant à lui, à 15 400 €.

Dans le détail, en 2024, les encours des plans d'épargne

entreprise (PEE) s'élèvent à 166 Md€, répartis entre les fonds diversifiés (96 Md€) et les fonds d'actionnariat salarié (70 Md€), avec une progression de 4,9 % sur un an. Les encours de l'épargne retraite d'entreprise collective (Perco et PER d'entreprise collectif) atteignent, quant à eux, environ 34 Md€, avec une progression annuelle de près de 15 %.

Précision : près de 68 % des détenteurs d'un plan d'épargne retraite choisissent la gestion pilotée, qui représente 39 % des encours de l'épargne retraite en 2024.

L'investissement durable a la cote

Autre information à retenir : l'intérêt des salariés pour l'investissement durable se poursuit. Les fonds durables atteignent 84 % de l'encours des fonds diversifiés. Parmi ces fonds, l'encours des fonds labellisés ISR s'élève à 23,4 Md€ et à 35,7 Md€ pour ceux labellisés CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale).

Les fonds diversifiés, qui représentent 65 % des placements en épargne salariale et retraite, totalisent 730 Md€ (+77,5 %). La part des fonds monétaires dans les encours totaux continue de reculer (76 % en 2024, soit 5 points de moins qu'en 2023), tandis que celle des fonds actions progresse. Au global, les actions représentent 62 % des titres dans les portefeuilles de l'épargne salariale. Cette évolution illustre la vision de long terme des épargnants et leur contribution au financement des entreprises françaises et européennes.